

Art. 3. Des crédits supplémentaires sont ouverts au budget de la dette publique de l'exercice 1869, savoir :

Art. 4. Pour intérêts et amortissement du capital susmentionné de 2,450,000 francs. fr. 61,250

Art. 5. Frais de confection et d'émissions d'obligations 1,500

Ces crédits seront couverts par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN, et par le ministre des travaux publics, M. A. JAMAR.)

193. — 30 JUIN 1869. — Circulaire ministérielle. — Distillation des mélasses, jus de betterave, etc. — Surveillance. (Monit. du 6 juillet 1869.)

Voy. ci-dessus, n^o 170, en note de l'arrêté royal du 20 juin 1869.

194. — 30 JUIN 1869. — LOI allouant des crédits supplémentaires au département des travaux publics (exercices 1867 et antérieurs) (1). (Monit. du 7 juillet 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1867 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1868, jusqu'à concurrence de 95,049 fr. 49 c. et y formeront un chapitre X, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 91. Fourniture extraordinaire de gaz d'éclairage (exercice 1867) fr. 1,278 57

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 juin 1869, p. 401-405. — Rapport. Séance du 12 juin 1869, p. 409-410.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 16 juin 1869, p. 1137-1138.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 24 juin 1869, p. 63-64.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1869, p. 321.

§ 2. — PONTS ET CHAUSSEES.

Canaux et rivières.

Art. 92. Travaux d'entretien :

Exercice 1865. fr. 66 28

— 1867. 1,276 04

Travaux d'amélioration :

Art. 93. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc :

Exercice 1867 328 74

Art. 94. Escant :

Exercice 1867 129 19

Art. 95. Dyle et Demer :

Exercice 1867 348 67

Ports et côtes.

Art. 96. Travaux d'amélioration à la côte de Blankenberghe :

Exercice 1867 3,592 86

Frais d'études et d'adjudications.

Art. 97. Frais d'impression, etc. :

Exercice 1865 98 74

— 1866 30 06

— 1867 261 60

Personnel.

Art. 98. Frais de mission :

Exercice 1867 150 .

§ 3. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Art. 99. Voies et travaux.

— Travaux divers :

Ex. 1866. fr. 5,879 08

— 1867. 63 29

5,942 37

Art. 100. Traction et matériel.

Salaires :

Exercice 1867. 10 80

Art. 101. Traction et matériel.

Fourniture d'eau :

Exercice 1867. 2,754 13

Art. 102. Traction et matériel.

Entretien du matériel :

Exercice 1866. 607 53

— 1867 25,502 57

26,110 10

Art. 103. Transports. Travaux et fournitures :

Exercice 1866. 353 10

Art. 104. Trans-
ports. — Frais de
camionnage :

Exercice 1866. 9,949 66
— 1867. 7,554 51

Art. 105. Trans-
ports. — Pertes
et avaries :

Exercice 1864. 1,317 65
— 1865. 136 48
— 1866 14,317 10
— 1867 15,927 91

49,356 41

Art. 106. Postes.

— Matériel, etc. :

Exercice 1865. 419 82
— 1864. 20 »
— 1865. 20 »
— 1866. 489 02

948 84

Art. 107. Télé-
graphes. Salaires.
Exercice 1867. 33 20

Art. 108. Télé-
graphes. Entre-
tien :

Exercice 1866. 324 34

357 54

85,480 19

§ 4. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 109. Dépense non spécifiée au
budget (exercice 1866) 8 53

Total. . . fr. 93,049 49

Art. 2. Des crédits supplémentaires, à concurrence de 329,519 fr. 24 c., sont alloués au département des travaux publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1868 ; ils se répartissent comme suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés :

CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 3. Frais de dépla-
cements fr. 5,364 60

Art. 6. Honoraires des
avocats 6,752 50

12,117 10

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSEES.

Routes.

Art. 7. Travaux en de-
hors des baux d'entretien 42,000 »

Bâtiments civils.

Art. 9. Entretien et
réparation des palais,
hôtels, etc. 6,700 »

Art. 10. Travaux ex-
traordinaires à certains
édifices 38,000 »

Art. 11. Travaux à
l'hôtel du gouvernement
provincial à Bruges . . 4,170 »

Rivières et canaux.

Art. 12. Entretien or-
dinaire et extraordinaire 33,604 82

Art. 13. Travaux d'a-
mélioration à la Meuse. 15,220 84

Art. 15. Travaux d'a-
mélioration au canal de
Liège à Maestricht . . 1,298 44

Art. 25. Travaux d'a-
mélioration au canal de
Mons à Condé. 5,491 90

Art. 27. Travaux d'a-
mélioration au canal de
Gand à Ostende 1,055 75

Art. 30. Travaux d'a-
mélioration au canal de
Plasschendaele à la fron-
tière française. 503 45

Ports et côtes.

Art. 40. Travaux d'en-
tretien des ports et côtes 16,243 09

Frais d'études et d'adjudications.

Art. 44. Frais d'études,
d'impressions, etc. . . . 9,133 89

173,402 14

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Art. 68. Camionnage. 44,000 »

Art. 69. Pertes et a-
varies 100,000 »

144,000 »

Total. . . fr. 329,519 24

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen
des ressources ordinaires de l'exercice 1868.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux pu-
blics, M. A. JAMAR.)

**195. — 30 JUIN 1869. — LOI qui
ouvre au département des travaux publics
un crédit de 1,500,000 francs pour la**